

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du budget

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

4 – L'état de la dette

1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobillier, matériel, travaux en cours...).

En raison du transfert du Budget de l'Eau au Syndicat des Deux Vallées au 1^{er} janvier 2020, les résultats, biens et autres postes comptables de ce budget ont été intégrés dans le budget principal de la commune de Lagarde-Marc-la-Tour.

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2020 s'équilibrent à 1 048 024 €.
- c) Les recettes liées aux taxes foncières et d'habitation s'élèvent à 199 924 €.
- d) Les dotations et participations constituent des ressources essentielles pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (temps d'activité périscolaire, urbanisme...).
- e) L'année 2020 est marquée par l'arrivée d'un virus, inconnu du milieu scientifique : le COVID19. Outre les problèmes sociaux, économiques et professionnels auxquels la population a dû faire

face, le confinement et le dé-confinement partiel ont eu des répercussions sur le budget : baisse de recettes communales (cantine, garderie, location de salles municipales, pêche, camping...) et augmentation de certaines dépenses (gel hydroalcoolique, produits désinfectants, masques...).

- f) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.
- g) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	572 568,00	Excédent reporté	399 448,00
Dépenses de personnel	291 081,00	Remboursement de charges	13 490,00
Atténuation de produits	12 607,00	Recettes des services	90 077,00
Dépenses de gestion courante	59 387,00	Impôts et taxes	254 268,00
Dépenses financières	9 431,00	Dotations et participations	256 159,00
Dépenses exceptionnelles	550,00	Recettes de gestion courante	32 370,00
Ecritures d'ordre entre sections	5 633,00	Recettes exceptionnelles	2 212,00
Virement à la section d'investissement	96 767,00		
Total	1 048 024,00	Total	1 048 024,00

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de l'Etat et de Tulle Agglo, de la réalisation d'un emprunt, de l'autofinancement prévisionnel, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA) et des taxes perçues sur les permis de construire (taxe d'aménagement).

- b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2020 s'équilibrent à 652 659 €.
- c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	12 911,00	FCTVA	88 018,00
Remboursement d'emprunt	55 145,00	Taxe d'aménagement	5 000,00
Dépôts et cautionnements reçus	1 543,00	Affectation en réserves	92 426,00
Immobilisations incorporelles	43 612,00	Subventions	189 305,00
Extension de réseau téléphonique, réhabilitation de luminaires	14 376,00	Emprunt	150 000,00
Immobilisations corporelles	112 863,00	Dépôts et cautionnements reçus	1 543,00
Immobilisations en cours	388 243,00	Ecritures d'ordre entre sections	5 633,00
Opérations patrimoniales	23 966,00	Produits des cessions	1,00
		Opérations patrimoniales	23 966,00
		Virement de la section de fonctionnement	96 767,00
Total	652 659,00	Total	652 659,00

d) Les principaux projets en cours et nouveaux programmes sont :


- . la création de logements et d'une maison de services publics dans la maison « Fage »,
- . la rénovation de l'église de Marc-la-Tour,
- . la réfection de divers bâtiments,
- . la réfection de la voirie.

4 – L'état de la dette au 1^{er} janvier 2020

a) Il reste neuf emprunts en cours de remboursement.

b) Le capital total restant dû s'élève à 432 603,36 €.

Le Maire,



RINGENBACH Daniel